Appel à projets 2024
« Tutorats franco-allemands »

L'UFA souhaite attirer l'attention de son réseau sur l'importance de développer des « tutorats d'enseignement » au service de la coopération franco-allemande, en recrutant les jeunes diplômé*es de l'UFA pour faire des cours en langues de spécialité (SHS, etc.) ; [illegible]

- D'ouvrir ces cours aux étudiant*es intéressé*es dans une proportion raisonnable ;
- De préserver la cohérence et la finalité franco-allemande de l'enseignement.

Les établissements s'engagent à :

- Un retour et échange d'expériences à l'issue des 2 années de soutien par l'UFA au titre du programme de tutorat (sous forme de rapport d'activité) ;
- Informer l'UFA dans les discussions avec les partenaires institutionnels au sujet de la gestion du tutorat.

5 projets au total (SHS ; mathématiques, informatique et sciences de l'ingénieur ; droit ; sciences économiques et de gestion ; formation des enseignants) pourront être ainsi financés pendant 2 ans, à hauteur maximale de 10 000 € annuels par projet.

Cette aide financière, versée à la coopération organisatrice du projet, vise la prise en charge des coûts d'organisation du séminaire et la contribution aux coûts de mobilité induits pour les participant*es étudiant*es des autres cursus UFA de la discipline.

Candidature et procédure

Le dossier de candidature devra comporter :

- Un descriptif synthétique du projet permettant d'apprécier en 3 pages maximum, (1) les contenus et le programme du séminaire, (2) le public cible, le format, la méthodologie (3) le profil et le statut des tuteur*es et les conditions de rémunération, (4) un budget prévisionnel structuré en recettes et dépenses et détaillant les titres prévus d'utilisation des montants mis à disposition par l'UFA et des cofinancements éventuels, (5) les mesures prises pour assurer la diffusion du dispositif
- Une lettre d'engagement signée des 2 présidences/directions d'établissement ;
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet sur l'ensemble des 2 années de soutien UFA.

L'évaluation des projets sera assurée par des expert*es de l'UFA. La durée de l'évaluation ne dépassera pas en principe six mois à compter de la date limite de dépôt.